



**HAL**  
open science

# La durabilité des Systèmes Urbains Cognitifs : mythe ou réalité? L'exemple du projet GIANT / Presqu'île à Grenoble

Raphaël Besson

► **To cite this version:**

Raphaël Besson. La durabilité des Systèmes Urbains Cognitifs : mythe ou réalité? L'exemple du projet GIANT / Presqu'île à Grenoble . L'Innovation Verte. De la Theorie aux Bonnes Pratiques, Peter Lang, p. 315-346, 2012. halshs-01726441

**HAL Id: halshs-01726441**

**<https://shs.hal.science/halshs-01726441>**

Submitted on 8 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Raphaël Besson

Directeur de Villes Innovations (Madrid, Grenoble)

Chercheur associé à PACTE-CNRS

[r.besson@villes-innovations.com](mailto:r.besson@villes-innovations.com)

LA DURABILITE DES SYSTEMES URBAINS COGNITIFS :  
MYTHE OU REALITE ? L'EXEMPLE DU PROJET GIANT /  
PRESQU'ÎLE A GRENOBLE  
OUVRAGE COLLECTIF SUR « L'INNOVATION VERTE. DE  
LA THEORIE AUX BONNES PRATIQUES » PETER LANG,  
BRUXELLES

2012

Pour citer l'article : Besson, R., 2012, « La durabilité des Systèmes Urbains Cognitifs : mythe ou réalité ? L'exemple du projet GIANT / Presqu'île à Grenoble », chapitre d'un ouvrage collectif L'Innovation Verte. De la Théorie aux Bonnes Pratiques, Bruxelles, Zurich, Berlin : Peter Lang, p. 315-346.

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Les mutations récentes du capitalisme, où la « connaissance » tend à remplacer les ressources naturelles et le travail physique comme outils de croissance économique<sup>2</sup>, transforment en profondeur les villes contemporaines. Dans ce contexte, les villes dites « post-fordistes »<sup>3</sup> adaptent leurs structures productives, spatiales et socio-organisationnelles aux exigences de la nouvelle économie. L'une des manifestations les plus claires de ces mutations réside dans la multiplication de projets de « districts technologiques », de « clusters créatifs », de « clusters culturels », de « districts du design » ou encore de « cyberdistricts ».

Ces projets se construisent selon nous sur le même type de modèle, le modèle des « Systèmes Urbains Cognitifs » (SUC), que nous définissons comme une concentration urbaine d'institutions formelles<sup>4</sup> et informelles<sup>5</sup> de l'innovation, qui interagissent entre elles et avec le tissu économique, spatial et socioculturel des villes, au travers de rapport de proximités intenses et variés, dans le but de générer une dynamique systémique et ouverte d'innovation dans des secteurs technologiques ou sectoriels hybrides<sup>6</sup>. Ces SUC qui émergent au cœur même des villes, font suite à des politiques publiques fortes de revitalisation socioéconomique et urbaine, sur des sites d'environ

---

<sup>1</sup> Cet article s'insère dans le cadre d'une thèse que nous menons actuellement sur la question de la capacité des « Systèmes Urbains Cognitifs » (SUC) à se positionner comme des supports privilégiés de production et de valorisation d'innovations. Notre travail empirique porte sur une étude comparative de SUC mis en œuvre dans trois villes : Barcelone (22@Barcelona), Buenos Aires (Distrito Tecnológico ; Distrito de Diseño) et Grenoble (GIANT / Presqu'île).

<sup>2</sup> La structure productive de cette nouvelle économie préoccupe la communauté scientifique élargie, qui multiplie à son égard les propositions interprétatives : « économie cognitive » (Walliser, 2000) ; « hyper-capitalisme » (Rifkin, 2000) ; « capitalisme cognitif » (Rulliani, 2000 ; Boutang, 2008 ; Colletis, 2008) ; « e-economy » (Castells, 1996) ; « économie du savoir » (Foray, 2000) ; « économie créative » (Howkins, 2001 ; Scott, 2006).

<sup>3</sup> La notion de « ville post-fordiste » regroupe une multiplicité de définitions partielles, de considérations à la fois économiques, sociales et politiques, si bien qu'il apparaît très difficile d'en donner une définition simple et univoque.

<sup>4</sup> Entreprises innovantes, laboratoires de recherche publics et privés, universités, grandes écoles, écoles techniques.

<sup>5</sup> Utilisateurs intermédiaires et finaux des innovations, activités artistiques, créatives et culturelles, mais aussi habitants.

<sup>6</sup> Les SUC ne limitent pas leur portée à un secteur économique ou technologique particulier. Ils se caractérisent davantage par un processus d'hybridation entre différents champs sectoriels : industries créatives, santé, sciences de la vie, mobilité et sécurité, science de l'information, TIC, nanotechnologies, environnement, énergie etc.

200 hectares et emblématiques de l'époque fordiste<sup>7</sup>. L'enjeu étant de créer sur ces espaces urbains intenses et attractifs du point de vue des activités à fort contenu d'innovations et de connaissance et de la classe dite « créative »<sup>8</sup>, les conditions physiques d'une plus grande capacité relationnelle entre acteurs hétérogènes.

Par leurs capacités à fonctionner à la fois comme des systèmes fermés (systèmes à l'intérieur desquels un ensemble d'acteurs et de ressources se stratifient et se connectent, en vue de susciter l'innovation), mais aussi ouverts à des acteurs externes et aux ressources métropolitaines, les SUC préfigurent le dépassement des modèles technopolitains séparés des villes ou à l'écart de celles-ci. Loin de constituer des îlots autonomes au sein des métropoles, les SUC sont sensés jouer un rôle de locomotive pour les territoires métropolitains. Ils apparaissent comme des réponses pertinentes aux grands enjeux environnementaux (innovations dans les technologies vertes), économiques (« échapper à la dépendance économique vis-à-vis de décideurs extérieurs » ; « lutter contre les délocalisations ») et sociaux (« recherche de solutions plus collectives et créatives avec les citoyens » ; « préserver la cité et ses habitants des maux de la mondialisation »).

Dès lors, si l'on considère que le concept de ville durable désigne une ville qui cherche à concilier le développement économique, le développement social et humain, avec la protection de l'environnement, il semble légitime de s'interroger sur la durabilité des phénomènes à l'œuvre dans le cadre de ces « Systèmes Urbains Cognitifs ».

D'un côté, les transformations actuelles peuvent être analysées comme les prémisses d'un mode de développement écologique des villes (inscription du projet scientifique des SUC dans les enjeux sociaux et environnementaux contemporains ; qualité environnementale et énergétique des projets ; intégration des technologies vertes dans l'aménagement même des quartiers ; système d'innovation ouvert etc.). D'un autre côté, l'aspect social et humain des projets de la nouvelle

---

<sup>7</sup> Nous faisons ici référence aux anciens espaces fonctionnels comme les « zones industrielles », « technopôles » ou « campus universitaires », séparés des villes ou à l'écart de celles-ci.

<sup>8</sup> La « classe créative » est définie par Richard Florida (Florida, 2002). Elle se caractérise par un fort capital culturel et un rôle majeur dans le développement économique des villes post-fordistes. Productrice, mais aussi consommatrice de la ville contemporaine, cette classe métropolitaine est sensée transformer progressivement certains quartiers de villes en véritables écosystèmes créatifs. Cette classe serait particulièrement exigeante en termes de qualité de vie et d'aménités urbaines.

économie mérite d'être interrogé. Dans quelle mesure les populations locales participent et bénéficient des dynamiques à l'œuvre ? Quels mécanismes d'inclusion/exclusion se dessinent sous le couvert esthétique de la ville innovante ?

Pour illustrer nos propos, nous concentrerons notre analyse sur le projet GIANT<sup>9</sup> / Presqu'île<sup>10</sup> à Grenoble. Après avoir brièvement évoqué les étapes clés du développement économique et technologique grenoblois (partie 1), nous chercherons à rendre compte de la manière dont est intégrée la question du développement durable au sein du projet GIANT (partie 2). Celle-ci relève-t-elle essentiellement du mythe ? Les prémices d'un mode de développement écologique des villes sont-ils observables ? Nous conclurons notre communication par une proposition de méthodologie qui cherchera à répondre à un élément essentiel du débat, à savoir la capacité du projet GIANT / Presqu'île à se positionner comme un support privilégié de production et de valorisation d'innovations.

---

<sup>9</sup> GIANT, pour Grenoble Isère Alpes Nano Technologies (volet scientifique du projet).

<sup>10</sup> Volet urbain du projet.